

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 4 AOÛT 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h36.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3576-08-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 7 juillet 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Adoption règlement
 - 13.1.1. Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils #2025-07-17
 - 13.2. Avis de motion
 - 13.2.1. Avis de motion -Projet de de règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets 2025-08-18
 - 13.3. Dépôt des règlements

- 13.3.1. Projet de règlement Projet de de règlement décrétant
l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de
Saint-Pierre-les-Becquets 2025-08-18
14. Administration
- 14.1. Coordonnateur en sécurité civile – délégation de compétence
à la MRC de Bécancour
15. Travaux publics
- 15.1. Station de pompage – entretien et réparation de la génératrice
- 15.2. Pavage rang Sainte-Cécile
- 15.3. Ponceaux rang Saint-François-Xavier
16. Urbanisme et environnement
- 16.1. Liste des permis
- 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux
d'aqueducs
17. Loisirs et cultures
- 17.1. Parc Georgette-Baril - bordures
- 17.2. Parc Georgette-Baril – Mur sportif interactif
- 17.3. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
18. Demandes
- 18.1. Demande d'aide financière – La traversée d'Érik
- 18.2. Carnaval de Gentilly – Demande de gratuité pour la salle Éric-
Côté
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du
procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie
Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents
d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet
2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la
séance du conseil du 7 juillet 2025 et résume les communications ayant un
intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- L'implantation du logiciel Mi-consultants se poursuit ;

8. RAPPORT DU MAIRE

Le 16 août prochain aura lieu un souper-bénéfice au profit de l'entretien du
cimetière dans l'ancienne église ;

Monsieur Simon Brunelle tient à offrir ses plus sincères condoléances à la
famille Demers à la suite du décès le 4 août 2025 de Mme Denise
Chandonnet. Il tient à souligner la grande implication de Mme Chandonnet
dans notre communauté durant plus de 60 ans.

Rés.3577-08-25

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1. **BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Le 15 juillet dernier, 17 enfants ont assisté à l’heure du conte offert gratuitement par le club de lecture TD ;
- Le 29 juillet, 24 enfants ont assisté à l’animation de Technoscience sur la thématique de la chimie à la bibliothèque ;
- Les 22 enfants du camp de jour visitent chaque mercredi du 25 juin au 7 août la bibliothèque ;
- La bibliothèque a été fermée du 20 juillet au 2 août, cependant les usagers pouvaient l'utiliser durant les heures d'ouverture du bureau municipal ;
- Il y a eu 325 prêts de livres en juillet 2025, 62 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 31,75 h heures de bénévolat.

9.2. **COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- La prochaine réunion aura lieu le 9 septembre 2025.

9.3. **RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- La prochaine réunion aura lieu le 26 août 2025 à Nicolet.

9.4. **RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

- Rien à cet item.

9.5. **LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Rien à cet item.

10. **LISTE DES REVENUS**

Camp de jour – inscriptions	2 080,89 \$
Bac de récupération et de vidanges	95,00 \$
Député Donald Martel – commandite CJR Lévrard-Becquets	200,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 357,78 \$
Intérêts sur arrérages	535,96 \$
Licences de chien	20,00 \$
Licences et permis	40,00 \$
Locations salle Éric-Côté	165,00 \$
Loyer garderie – Juillet	142,00 \$
MAPAQ – Remboursement Crédit Agricole	3 677,46 \$
Ministre des Finances – Compensation tenant lieu de taxes	10 690,00 \$
Opérateur en eau potable – Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	4 355,00 \$
Photocopies	16,00 \$
Publicités	15,00 \$
Remboursement livre endommagé	9,98 \$
Ristourne rôle en ligne	351,40 \$
Subvention ministère de la Culture et des Communications – 3 ^e versement de 6 pour la rénovation de la bibliothèque	1 743,97 \$
Subvention ministère des Transports – Volet accélération investissement	257,52 \$
Taxes municipales 2024	1 110,75 \$
Taxes municipales 2025	94 900,93 \$

Trop perçu	0,22 \$
Total	121 764.86 \$

11. **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3578-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 13 197,98 \$ ainsi que 21 389,43 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500263	Hélène Lambert	Ménage juin 2025	301,00 \$
202500264	Hydro-Québec	Électricité	2 467,19 \$
202500265	Covris Coopérative	Paillis et terreau pour les plates-bandes	145,01 \$
202500266	Receveur général du Canada	DAS – juillet 2025	2 214,81 \$
202500267	Ministre du Revenu du Québec	DAS – juillet 2025	5 964,93 \$
202500268	Industrielle Alliance	DAS – juillet 2025	2 105,04 \$
		TOTAL :	13 197,98 \$

12. **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3579-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 58 041,39 \$:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500269	Infotech	Mise à jour du rôle d'évaluation	212,71 \$
202500270	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	160,62 \$
202500271	Excavation Denis Demers inc.	Pierres et chargeuse route Poisson ainsi que travaux d'excavation et nivelage parc Georgette-Baril (Rés. : 3541-05-25)	14 862,17 \$
202500272	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Dépenses station de chloration	2 237,63 \$
202500273	RIGIDBNY	Quote-part ordure et recyclable	3 671,88 \$
202500274	CRSBP	Frais de reliure	5,69 \$
202500275	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00 \$
202500276	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202500277	La Sagittaire	Fournitures de bureau et articles de nettoyage	344,27 \$
202500278	Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Don suivant les Jeudis en Chansons	50,00 \$
202500279	Fonds d'information	Droits de mutation	54,00 \$
202500280	Covris Coopérative	Quincailleries diverses	104,82 \$

202500281	Bell Mobilité	Cellulaire inspecteur municipal (ajustement juillet 2025)	5,35 \$
202500282	Amélie Hardy Demers	Remboursement achat adaptateur système de son salle Éric-Côté	29,73 \$
202500283	ADMQ-Zone Centre-du-Québec	Inscription au colloque de Zone (Rés. : 3568-07-25)	143,72 \$
202500284	Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau	334,29 \$
202500285	Librairie Renaud-Bray	Achat de livre	29,35 \$
202500286	Josiane Trottier	Remboursement achat adaptateur système de son et balais salle Éric-Côté	75,48 \$
202500287	Buropro Citation	Achat de livres et cadeaux pour le Club de lecture TD	634,25 \$
202500288	Technoscience Mauricie-Centre-du-Québec	Animation pour la bibliothèque LBD	626,13 \$
202500289	Techni-Consultants inc.	MAJ du PI – Devis inspection par caméra (75%) (Rés. : 3478-02-25)	2 974,98 \$
202500290	La Capital Assureur de l'administration	Assurances collectives – août 2025	2 364,00 \$
202500291	FQM Assurances inc.	Avenant révision 2025-07-09	136,25 \$
202500292	DHC Avocats	Honoraires professionnels	201,79 \$
202500293	Logixia	Support technique et licence mensuel Anydesk	68,99 \$
202500294	Cercle des Jeunes Ruraux Lévrard-Becquets	Remboursement commandite député Donald Martel	200,00 \$
202500295	Enviro Solutions Canada	16 710 litres de chlorure de calcium (3493-03-25)	7 951,98 \$
202500296	VISA	Achat jeux de société pour le camp de jour	13,66 \$
202500297	Gravures Bois-Francis	Achat de chandails pour les animateurs du camp de jour	588,67 \$
202500298	Société d'agriculture des Bois-Francis	Bracelets pour le camp de jour lors de l'Exposition agricole de Victoriaville (Rés. : 3554-06-25)	270,08 \$
202500299	AddÉnergie Technologies	Bornes-Électriques (Rés. : 3551-06-25)	11 253,75 \$
202500300	Uni Clôtures Bois-Francis	Clôtures trampoline parc Georgette-Baril (40%) (Rés. : 3513-04-25 et 3514-04-25)	7 325,56 \$
	Total		58 041,39 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. **RÈGLEMENTS**

13.1 **ADOPTION RÈGLEMENT**

13.1.1 RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS #2025-07-17

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée ;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds ;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 juillet 2025;

Rés.3580-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le règlement #2025-07-17 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils soit adopté.

ADOPTÉE

13.2 AVIS DE MOTION

13.2.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS #2025-08-18

Rés.3581-08-25

Monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets #2025-08-18.

ADOPTÉE

13.3 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.3.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS #2025-08-18

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

14. ADMINISTRATION

14.1 COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ CIVILE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC de Bécancour soit :

- Ville de Bécancour;
- Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- Fortierville;
- Lemieux;

- Manseau;
- Parisville;
- Sainte-Cécile-de-Lévrard;
- Sainte-Françoise;
- Sainte-Marie-de-Blandford;
- Sainte-Sophie-de-Lévrard;
- Saint-Pierre-les-Becquets;
- Saint-Sylvère;

désirent présenter un projet de « Poste de coordonnateur de sécurité civile » dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Rés.3582-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète que :

- Le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile ».
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l'approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier.
- Le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.
- Le conseil désigne le maire, M. Simon Brunelle, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, pour signer tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 STATION DE POMPAGE – ENTRETIEN ET RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard possède une génératrice Kohler 40REOZK #SGM32H437 à la station de pompage situé au 276, rang Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entretien annuel de la génératrice à l'automne 2024 par l'entreprise Drumoco énergie, il a été constaté que plusieurs travaux d'entretien étaient nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE Drumco énergie a soumis les estimations #1946 pour le remplacement et la programmation du contrôleur MPAC1200 et #1958 pour remplacer les thermostats, joint d'étanchéité, les bouchons du radiateur, remplacer les boyaux et collets du chauffe-moteur, remplacer le liquide antigel, les filtres à air et courroies ;

Rés.3583-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter les estimations #1946 pour la somme de 5 044,83 \$, taxes en sus, et #1958 pour la somme de 1 602,18 \$ de l'entreprise Drumonco énergie et d'accepter de payer la somme totale de 6 647,01 \$, taxes en sus, incluant la main-d'œuvre et les frais de déplacement.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-526 (Ent & rép – équipement aqueduc).

ADOPTÉE

15.2 PAVAGE RANG SAINTE-CECILE

Rés.3584-08-25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire effectuer 200 mètres de long par 6 mètres de large d’asphalte à la paveuse ;

CONSIDÉRANT QU’une soumission a été demandée à Pavage Veilleux inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers présents d’accepter la soumission de Pavage Veilleux inc. pour effectuer 200 mètres de long par 6 mètres de large d’asphalte à la paveuse et d’accepter de payer 22 877,00, taxes en sus ;

QUE 22 877,00 \$ provenant du programme d’aide financière PAVL – volet entretien 2025-2026 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00—625 (Asphalte) et #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.3

PONCEAUX RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire changer deux ponceaux et retirer un ponceau dans le rang Saint-François-Xavier Est ;

Rés.3585-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers présents d’accorder un montant budgétaire de 20 000,00 \$ pour changer deux ponceaux et retirer un ponceau dans le rang Saint-François-Xavier ;

QUE 5 950,00 \$ provenant du programme d’aide financière PAVL – projet particuliers d’amélioration soit affecté au paiement de cette dépense ;

QUE 22 877,00 \$ provenant du programme d’aide financière PAVL – volet entretien 2025-2026 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00—625 (Asphalte) et #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de captage d’eau souterraine d’une valeur de 25 000\$, un permis de construction de maison ainsi qu’un permis de rénovation ont été délivrés en juillet 2025.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D’ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D’AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d’analyse officiels des réseaux d’aqueducs pour le mois de juillet 2025.

17 LOISIRS

17.1 PARC GEORGETTE-BARIL – BORDURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 131 507 \$ du programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 131 507 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 40 000 \$ du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt #2024-12-13 par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une bordure de bois de pruches autour du module de jeu pour les 18 mois à 5 ans ;

Rés.3586-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat de poutres de pruche pour un montant budgétaire de 5 000 \$, incluant, membranes, poutres, quincailleries et excavation ;

QUE 5 000,00 \$ provenant du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) ainsi que le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

17.2

PARC GEORGETTE-BARIL – MUR SPORTIF INTERACTIF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 50 000 \$ du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (Québec) pour les infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive et de loisir ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Tessier Récréo-Parc (#43434.1) pour l'achat et l'installation d'un lappset Sutu « Interactive ball wall », incluant l'installation et la livraison ;

Rés.3587-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission #43434.1 de Tessier Récréo-Parc (#43434.1) pour l'achat et l'installation d'un lappset Sutu « Interactive ball wall », incluant l'installation et la livraison pour la somme de 77 635,00 \$, taxes en sus ;

QUE 50 000 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 4, que 23 356,30 \$ soit pris dans la TECQ 2024-2029 ainsi que 8 150,75\$ \$ dans le surplus accumulé non-affecté soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

17.3

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-

Cécile-de-Lévrard dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

CONSIDÉRANT que la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

Rés.3588-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a déposé une demande d'aide financière de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et d'autoriser celle-ci à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

18 DEMANDES

18.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – LA TRAVERSEE D'ERIK

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska (APPABNY) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2025, Érick Goudreault et Guillaume Langlois et d'autres nageurs et nageuses traverseront le fleuve afin d'amasser des fonds au profit de l'APPABNY ;

CONSIDÉRANT QUE la Traversée d'Érik est à sa 3e édition ;

Rés.3589-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la 3e édition de la Traversée d'Érik au profit de l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska pour un montant de 50,00\$. Cette contribution permettra d'assurer les ressources pour répondre aux demandes et aux besoins grandissants des proches aidants et ainsi augmenter l'offre de services à l'ensemble des proches aidants de notre territoire.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

18.2 CARNAVAL DE GENTILLY – DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE ERIC-COTE

CONSIDÉRANT QUE le Carnaval de Gentilly désire utiliser la salle Éric-Côté lors du rassemblement sur l'heure du dîner du Rallye qui aura lieu le samedi 24 janvier 2026 ;

Rés.3590-08-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de louer la salle multifonctionnelle Éric-Côté au Carnaval de Gentilly pour la somme de 45,00 \$.

ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3591-08-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h53.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière